



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 21/09/2023

Reçu en préfecture le 21/09/2023

Publié le

ID : 045-214500498-20230912-D2023091201-DE

Préfecture du Loiret  
N° d'enregistrement ACTES

## Conseil Municipal Délibération numéro 2023091201

Date de la  
convocation  
08.09.2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze septembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date  
d'affichage  
08.09.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, François DAUBIN, Yann GOLLION, Ilona BERNY-VILFROY, Catherine FOUCAULT, Sylvie VUILLET, Christian AMEUR.

Nombres de  
membre

Absente donnant pouvoir: Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Aurélie DAUBIN à François DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL.

En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 12

Absentes excusées: Gilberte BADAIRE, Aurélie BLOT, Sophie THIRET épouse ALLION.

### Renouvellement du Bail commercial 16 rue de la mairie

**Délibération**  
**2023091201**

Par acte notarié du 27 septembre 2023, le bail commercial de 9 ans, signé le 31.10.2014 avec la sté MJM puis cédé le 05.11.2018 à la société VJL, a été cédé à la société ECD représentée par Mme Da Fonseca Emilie.

Pour 12  
Contre : 0  
Abstention : 0

Etant entendu le souhait de Mme Da Fonseca Emilie de renouveler ce bail,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**Donne pouvoir à Mme le Maire pour effectuer les démarches relatives au renouvellement à la société ECD représentée par Mme Da Fonseca Emilie du bail du local commercial situé 16 rue de la Maire et à la concession de licence IV attachée à ce local pour une durée de 9 ans à compter du 31.10.2023.**

**Fixe le loyer initial à 212.75 € x indice des loyers commerciaux du 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 (à paraître)  
indice des loyers commerciaux du 2<sup>ème</sup> trimestre 2020**

**(loyer révisable dans les conditions prescrites aux articles L 145-37 à 39 du Code du commerce).**

*Le 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire,  
Jean-Claude TONDU.*



*Le Secrétaire de séance,  
Ilona BERNY-VILFROY,  
Conseillère municipale.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>